

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-20230202-B2023_03-DE

N° B2023/03

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE
--------------------------------	--

Le Bureau Syndical légalement convoqué le 26 janvier 2023, s'est assemblé le 2 février 2023, au 79 route de Grigny à Ris-Orangis, à 18 heures 30, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM.

Nombre de Vice-présidents en exercice : 6

Présents : Patrick BARRANCO, Jean-Claude DELIANCOURT, Daniel ESPRIN, Michel NOEL, Brahim OUAREM, Sylvain TANGUY

Pouvoirs :

Absents excusés : Grégory GOBRON

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votants : 0

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick BARRANCO est désigné secrétaire de séance,

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT

Le Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 septembre 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau Syndical,

Vu la délibération n°2022-35 du comité syndical du 28 juin 2022 portant modification de la délégation d'attribution du comité syndical au bureau du 14 septembre 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et plus particulièrement à son article L332-13

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.

Considérant que le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Considérant que leur traitement sera calculé par référence au maxi sur l'indice terminal du dernier grade des catégories A, B et C,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ou autorisés à exercer leur activité à temps partiel

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée.

L'autorité territoriale,

Le Président

Brahim OUAREM



Le secrétaire de séance

Patrick BARRANCO

